

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 15 octobre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	34
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	38
- ont voté pour	38
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Carole CHOSROES (excusée), Marc DEFORGE, Jean-Christophe MANGEART, Jean-Marie ROSSIGNON, Murielle STEPHAN (excusée).

DÉLIBÉRATION
N° 1091-2021

OBJET :
Décision modificative
Assainissement collectif de
Mairy-sur-Marne

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Michel ADNET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 1002-2021 du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne ;

Considérant que l'hygiénisation des boues n'était pas prévue ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative afin de prendre en compte cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de modifier le budget annexe de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne 2021 et d'inscrire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
011-604	12 250,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.11.04 11:28:10 +0100
Ref:20211104_095601_1-1-O
Signature numérique
le Président